

REPRISE D'UN BIEN EN ETAT D'ABANDON

PARCELLES D 607 ET D 608

PROJET DE CREATION D'UN PARKING PUBLIC

Les personnes ayant des remarques à faire sur ce projet doivent les consigner sur un cahier ouvert à cet effet en mairie aux jours et heures d'ouverture au public et ce du 30 octobre au 30 novembre 2017 - 17h 00 -.

Le Maire,

Philippe ACKER